

DELIBERATION N° 88/11-03 - INTEGRATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL DES VOIES ET RESEAUX DU LOTISSEMENT DE LA SCIC VOSGIENNE

*Monsieur KIELISZEK, Adjoint au Maire délégué aux travaux, informe l'Assemblée de la demande de la Société SCIC Vosgienne, relative à l'intégration dans le domaine communal des voies du lotissement de la SCIC Vosgienne de Construction Immobilière.*

*Le dossier présenté étant favorable au classement sollicité, il convient de prendre les mesures permettant de mener à son terme l'enquête publique administrative concernant cette affaire.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :*

- de désigner Monsieur DUFOURQ, Maire de DOMMARTEMONT, commissaire enquêteur,*
- de demander à Monsieur le Maire de prendre un arrêté municipal fixant les modalités d'enquête,*
- de demander à Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures de publicité nécessaires conformément aux textes en vigueur.*